

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt trois, le 7 février, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Grézian, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes Pour : 10 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de Via Ferrata N° 2023-13B
--	---

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, HELARY Yann, RIVIERE Alain.

Monsieur le Président rappelle que suite à la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'une via ferrata Aure Louron, une consultation a été engagée pour confier la maîtrise d'œuvre pour sa réalisation (phases PRO /DCE, ACT, VISA, DET, AOR dont l'estimation est inférieure à 40 000 € ht).

La maîtrise d'œuvre porte sur :

- l'équipement d'une via ferrata sur le site de Camous d'un niveau assez difficile avec des agrès ludiques - Longueur d'environ 400 m -Temps de parcours (incluant marche A/R) : 5 heures - Un échappatoire,
- avec l'équipement d'un parcours initiation / enfants peu difficile
- travaux de protection contre les éboulements rocheux,
- et aménagement d'un sentier d'accès et pose d'une signalétique (A/R et échappatoire)

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 355 000 € ht.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 février 2023, à 17 heures et a proposé de retenir le Bureau d'Etudes GEOLITHE pour un montant de 38 770.00 € ht.

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**, des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De valider la proposition de la commission d'appel d'offres et de retenir le bureau d'études Géolithe pour un montant de 38 770€ ht ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 065-246500573-20230207-2023_13B-DE



- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU